

Nomenclature générale des actes professionnels

LE CALENDRIER DES NOUVEAUX TARIFS

AU 1^{ER} JUIN 2018

CONVENTION
2016

CE QUI CHANGE

**POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES
DES DOM (GUYANE-RÉUNION-MAYOTTE ET
GUADELOUPE-MARTINIQUE)**



SYNDICAT DES MÉDECINS LIBÉRAUX
www.lesml.org

► Consultation

C / CS = 27,60 €

Consultation du médecin généraliste ou spécialiste secteur 2

G/GS = C / CS + MMG = 29,60 €

Consultation + Majoration Médecin Généraliste secteur 1 ou OPTAM

APC = 60€ Acte ponctuel de consultant spécialiste (en MG).

Envoi par le médecin traitant avec courrier en retour.

Ne pas avoir fait d'APC dans les 4 mois avant ni dans les 4 mois suivants.

COE = 55,20 €

Consultation Obligatoire Enfant (*8 jours, 9 mois, 24 mois*) par généraliste ou pédiatre. **Attention : coter en maternité**

CCP = 55,20 €

Première consultation de contraception et prévention des MST pour les jeunes filles de 15 à 18 ans

CSO = 55,20 €

Consultation de suivi de l'obésité de 3 à 12 ans par le médecin traitant (codes de facturation CCX)

► Visite

V / VS = 27,60 € Visite du médecin généraliste ou spécialiste secteur 2

VG / VGS = 29,60 €

Visite du médecin généraliste de secteur 1 ou OPTAM

VL = 72 €

Visite longue médecin traitant pour maladie neuro-dégénérative (maxi 3 fois / an)

► Majorations actes

MCG = + 5 €

Majoration acte coordonné généraliste (soins itératifs, envoi par MT)
Pour tout patient ayant déclaré un MT y compris enfant < 16 ans,
cumulable avec MEG

MEG + 5€

Majoration enfant jusqu'à date anniversaire 6 ans pour généralistes

MU = + 23,26 € Guyane et Réunion

+ 22,91 € Guadeloupe et Martinique

Majoration d'urgence pour visite immédiate justifiée ou à la demande de la régulation

MUT = + 5 €

Envoi par le médecin traitant en urgence au spécialiste sous 48H (TO)

MRT = + 15 €

Patient reçu en urgence sur demande de la régulation (TO)

MIC = + 27,60 €

Sortie d'hospitalisation pour insuffisance cardiaque (TO)

MSH = + 27,60 €

Sortie d'hospitalisation pour pathologie chronique (TO)

MIS = + 30 €

Consultation initiale d'information et de stratégie thérapeutique pour cancer ou pathologie neurologique grave ou neuro-dégénérative

PIV = + 30 €

Consultation initiale d'information et de stratégie thérapeutique pour VIH

► Majorations déplacements

MD = 10 €

Majoration de déplacement pour visite à domicile justifiée
(non justifiée : DE non remboursable)

ID = Indemnité forfaitaire de déplacement pour actes effectués à domicile autres que la visite

= 4,20 € Guyane et Réunion

= 3,85 € Guadeloupe et Martinique

► Majorations déplacements

IK = indemnités kilométriques	GUYANE ET RÉUNION	GUADELOUPE ET MARTINIQUE
IK plaine	0,73 €	0,67 €
IK montagne	1,10 €	1,01 €
IK à pied ou à ski	5,49 €	5,03 €

► Majorations actes et déplacements en permanence des soins

MN = 35 € Majoration acte nuit de 20H à 0H et de 6H à 8H

MM = 40 € Majoration acte nuit de 0H à 6H

F = 19,06 € Majoration acte dimanche et jours fériés + samedi > 12H au cabinet du médecin de garde

Majorations de déplacement pour visites à domicile justifiées	GUYANE ET RÉUNION	GUADELOUPE ET MARTINIQUE
MDN nuit 20h-0h et 6h-8h	39,20 €	38,85 €
MDI nuit 0h-6h	44,20 €	43,85 €
MDD dimanche & jours fériés et samedi >12h	23,26 €	22,91 €

► NOUVEAUX CUMULS NGAP + CCAM

Frottis cervico-vaginal :

G/GS + JKHD001 (12,46€) = **42,06 €** secteur 1 et OPTAM

C/CS + JKHD001 (9,64 €) = **37,24 €** secteur 2

Electrocardiogramme :

AU CABINET		G/GS	+	DEQP003	=	Total
Jour		29,60		14,26		43,86 €
Dimanche	+ F	48,06		14,26		62,92 €
Nuit	+ MN	64,60		14,26		78,86 €

EN VISITE		VG/VGS +	DEQP003 +	YYYY490 =	Total
Jour	+ MD	39,60	14,26	9,60	63,46 €
Dimanche & JF :					
Guyane & Réunion	+MDD	52,86	14,26	9,60	76,72 €
Guadeloupe & Martinique	+MDD	52,51	14,26	9,60	76,37 €
Nuit :					
Guyane & Réunion	+MDN	68,80	14,26	9,60	92,66 €
Guadeloupe & Martinique	+MDN	68,45	14,26	9,60	92,31 €

Légende :

Noir : pour tous secteurs d'exercice

Rouge : uniquement pour secteur 1 ou OPTAM

Vert : limité aux actes réalisés au tarif opposable

+ CMU/ACS pour secteur 2